

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

**COMMUNE  
DE  
PLOUHINEC**

**Morbihan**

**Date de convocation**  
02 juin 2023

**Date de publication**  
15 juin 2023

**Nombre de  
conseillers  
en exercices 28  
présents 24  
votants 28**

**Présents :** Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM. Pierre STEPHANT et Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM. Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Mmes Audrey PESSEL, Maud COCHARD, MM. Benoit CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

**Absents :**

Mesdames Sidonie BOUSSEMART, Cathy CORVEC et Stéphanie LE SQUER  
Monsieur Jean-Marc CHABROL

**Procurations :**

Madame Stéphanie LE SQUER donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques GUILLERMIC  
Monsieur Jean-Marc CHABROL donne pouvoir à Monsieur Michel GUILLEVIC  
Madame Sidonie BOUSSEMART donne pouvoir à Madame Julie LE LEUCH  
Madame Cathy CORVEC donne pouvoir à Monsieur Franz FUCHS

**Secrétaire de séance :**

Mme Emmanuelle JEHANNO

**2023-06-2.4 - Dénomination de voie - Impasse du Hameau de Bleun Brug**

**Rapporteur :** Pierre STEPHANT

La Loi 3 DS du 21 février 2022 (art 169), ainsi que l'article L.2213-28 du Code général des collectivités territoriales imposent à toutes les communes quel que soit leur importance, de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits sans distinction public-privé.

Un lotissement privé « Hameau de Bleun Brug » est concerné par cette nécessité de dénomination. Ainsi, il convient de nommer et numéroter la voie comme suit :

- Parcelle ZP n°1198 : 1 Impasse du Hameau de Bleun Brug
- Parcelle ZP n°1199 : 2 Impasse du Hameau de Bleun Brug
- Parcelle ZP n°1200 : 3 Impasse du Hameau de Bleun Brug
- Parcelle ZP n°1201 : 4 Impasse du Hameau de Bleun Brug

La présente délibération sera transmise au Service Départemental des Impôts Foncier du Morbihan (S.D.I.F.), secteur Lorient.

**Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :**

- **NOMME** cette nouvelle voie « Impasse du Hameau de Bleun Brug » ;
- **LA NUMEROTE** comme proposé ci-dessus.

**Fait en mairie le 09 juin 2023**  
**Au registre suivent les signatures.**

Envoyé en préfecture le 20/06/2023  
Reçu en préfecture le 20/06/2023  
Publié le 15/06/2023  
ID : 056-215601691-20230609-20230624-DE



**La Maire,**

**Sophie LE CIAT**



**La secrétaire de séance**

**Emmanuelle JEHANNO**

